

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19991 - 77ÈME ANNÉE

75 ans après l'abolition du statut colonial à La Réunion : société très inégalitaire et taux de pauvreté intolérable

La responsabilité des Réunionnais pour donner espoir en l'avenir

La fin de la pauvreté et des inégalités à l'horizon 2030 est le premier Objectif du développement durable adopté en 2015 par les membres des Nations Unies dont la France. Mais comme le confirme une étude de l'INSEE présentée la semaine dernière, cet objectif est hors de portée alors que depuis 75 ans, La Réunion est un département d'un des pays les plus riches du monde. Ces dernières années, la réalité s'est imposée plus fortement. Cela explique pourquoi les idées du PCR sont de plus en plus reprises et intégrées par d'autres partis politiques. Mais des paroles aux actes, il reste à lever les verrous qui empêchent une direction réunionnaise de la vie économique et sociale. Cela ne pourra se faire que par une large adhésion de forces vives, conscientes de la nécessité de remettre en cause un système à bout de souffle. Travailler ensemble pour un projet partagé au sein d'une Conférence territoriale élargie sera un premier pas concrétisant la prise de conscience qu'ensemble, il sera possible de ne plus laisser personne au bord du chemin.

Le 8 novembre dernier, l'INSEE-Réunion a tenu une conférence présentant une étude sur les Objectifs du développement durable à La Réunion. Connus aussi sous le nom d'Agenda 2030, ces ODD constituent des engagements pris

au niveau de l'Organisation des Nations Unies par les États membres. Le premier Objectif du développement durable, ODD1, est la fin de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes partout dans le monde. L'an dernier la Chine a réussi à atteindre ce premier ODD. Ce pays dirigé depuis 1949 par un Parti communiste a en effet éradiqué la pauvreté.

À La Réunion, la lutte contre la pauvreté avec pour corollaire celle contre les inégalités a été la principale motivation de la revendication visant à l'abolition du statut colonial par l'intégration de notre île dans la République en tant que département français. Cette abolition eut lieu par la loi du 19 mars 1946. Les documents présentés le 8 novembre dernier par l'INSEE-Réunion permettent d'avoir un éclairage sur le bilan de 75 ans de statut départemental en termes de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Ces études constituent une photographie de la situation de La Réunion avant le début de la crise COVID-19, qui risque d'aggraver la situation des plus pauvres.

Concernant la pauvreté, l'INSEE relève notamment que :

« Grâce notamment à la hausse de l'activité économique et de l'emploi, la pauvreté recule fortement à La Réunion. En 2018, 39 % des Réunionnais vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté, contre 46 % en 2007. Ce recul de

la pauvreté, malgré la forte récession économique de 2009 et 2010, provient du redémarrage de l'emploi dès 2010, grâce notamment au déploiement des contrats aidés. Y ont aussi contribué le dynamisme des prestations sociales (revalorisation du RSA, mise en place de la prime d'activité, etc.) ainsi que la multiplication des pensions de retraite liée au vieillissement de la population et à des durées de cotisations plus longues, permettant d'atténuer les effets de la récession économique. (...) La pauvreté recule à tous les âges, mais elle continue à être particulièrement fréquente chez les enfants : 48 % d'entre eux vivent dans un ménage pauvre, contre 55 % en 2007. La plupart d'entre eux vivent dans des familles au sein desquelles aucun adulte ne travaille, une situation qui multiplie par quatre le risque de pauvreté : c'est le cas de 38 % des enfants réunionnais en 2017, comme en 2012 »

Au sujet des inégalités, l'INSEE indique que :

« La hausse globale des revenus ces dernières années n'a pas profité aux plus aisés : les inégalités de revenus diminuent mais restent très fortes. En 2018, les 10 % les plus pauvres disposent au mieux de 690 euros par mois et par unité de consommation (UC). C'est 4,4 fois moins que le revenu minimal des 10 % les plus riches,

contre 5,6 fois moins en 2007. L'intensité de la pauvreté diminue légèrement aussi : les personnes pauvres le sont un peu moins qu'auparavant. En 2018, la moitié d'entre elles disposent au mieux de 830 euros par mois et par UC, soit 24 % de moins que le seuil de pauvreté, contre 28 % en 2007. (...)

Les inégalités de patrimoine sont encore plus importantes que les inégalités de revenus. En 2015, les 10 % les plus riches détiennent la moitié du patrimoine immobilier, financier et professionnel de l'île, alors que les 40 % des Réunionnais les plus modestes n'en détiennent que 2 %. »

Pauvreté et inégalités intolérables

Il apparaît un recul relatif de la pauvreté qui reste néanmoins très élevée. Il repose surtout sur l'intervention des pouvoirs publics grâce principalement au recours aux emplois aidés et à l'augmentation du montant des prestations sociales. Mais ce n'est pas le développement de l'activité économique qui a joué le rôle moteur. Plus inquiétante est la part des enfants vivant dans des familles pauvres : près d'un sur deux dont « la plupart d'entre eux vivent dans des familles au sein desquelles aucun adulte ne travaille ». Cela signifie que la moitié de jeunes générations vit dans un environnement où les revenus disponibles sont essentiellement consacrés à se nourrir, se loger et se soigner. L'éducation et la culture reposent alors essentiellement sur les services publics. Or ces derniers sont la cible principale des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement. Les inégalités restent également très fortes. En termes de revenus, les 10 % les plus riches gagnent 4,4 fois plus que les 10 % les plus pauvres. 40 % de la population ne détient que 2 % du patrimoine, tandis que les 10 % les plus riches en

possèdent 50 %.

La pauvreté peut être vaincue par une autre politique

Ces données confirment que le qualificatif de « hors normes » des indicateurs sociaux à La Réunion. La principale cause de la pauvreté et des inégalités sont un taux de chômage qui se maintient aux alentours de 25 % depuis les premières études à ce sujet voici près de 50 ans.

La Réunion est donc bien loin d'avoir des indicateurs comparables à ceux de la France, alors que notre île a le statut de département français depuis 75 ans et que l'égalité sociale a été quasiment achevée au milieu des années 1990 pour le SMIC et les prestations sociales, et depuis 2001 pour le RMI devenu RSA.

Dans le même temps, la Chine, qui faisait partie des pays les plus pauvres du monde, a réussi à gagner la bataille contre la pauvreté, alors que ce pays est passé de moins de 600 millions à 1,4 milliard d'habitants pendant 72 ans de direction communiste. Cela explique pourquoi de nombreuses anciennes colonies devenues des Etats cherchent à intensifier leurs relations avec ce pays. Cela est particulièrement vrai pour le continent africain, le plus proche de La Réunion. Ce résultat a pu être obtenu grâce à l'application de mesures adaptées à la situation chinoise, avec une priorité pour le social, car c'est un Parti communiste qui est au pouvoir.

Depuis sa création en 1959, le Parti communiste réunionnais milite pour une direction réunionnaise concernant les affaires concernant directement les Réunionnais. A cela s'ajoute une orientation sociale découlant de l'idéologie d'un Parti communiste : la lutte contre la pauvreté et les inégalités sont des priorités.

Nécessité d'un projet partagé

Les données de l'INSEE soulignent bien la nécessité d'un effort considérable à accomplir pour résorber pauvreté et inégalité. Et manifestement, cet effort n'est pas possible dans le cadre actuel, sinon comment expliquer qu'en 75 ans, la France, un des pays les plus riches du monde, n'ait pas réussi à régler les problèmes de la pauvreté et des inégalités dans un pays de 2500 kilomètres carrés peuplé par bien moins d'un million d'habitants ?

Le décalage entre une minorité ayant les moyens de vivre dans le même confort que la classe aisée en Occident et le reste de la société contrainte à se partager les miettes ne peut qu'être source de conflits et d'émigration massive de la jeunesse. Les conséquences de cette crise ne se font pas ressentir à Paris mais à La Réunion.

Ces dernières années, la réalité s'est imposée plus fortement. Cela explique pourquoi les idées du PCR sont de plus en plus reprises et intégrées par d'autres partis politiques. Mais des paroles aux actes, il reste à lever les verrous qui empêchent une direction réunionnaise de la vie économique et sociale. Cela ne pourra se faire que par une large adhésion des forces vives, conscientes de la nécessité de remettre en cause un système à bout de souffle. Travailler ensemble pour un projet partagé au sein d'une Conférence territoriale élargie sera un premier pas concrétisant cette prise de conscience qu'ensemble, il sera possible de ne plus laisser personne au bord du chemin.

M.M.

Edito

Pas de justice climatique sans justice de la dette

Pour une fois, l'essentiel des débiteurs ne sont pas en Afrique, mais au Nord. Je parle bien sûr de la dette climatique, alors que les catastrophes naturelles se multiplient, et que la lutte contre le dérèglement climatique est devenue une question existentielle. Les pays industrialisés ont utilisé l'espace atmosphérique disponible pour se développer et s'enrichir en exploitant les énergies fossiles. Avec 4 % des émissions mondiales, l'Afrique n'a que très peu contribué au réchauffement climatique. C'est pourtant le continent qui souffre déjà le plus de ses conséquences.

Les pays souffrant des pires impacts du changement climatique y ont très peu contribué, et sont pourtant confrontés à des coûts d'emprunt plus élevés en raison de leurs vulnérabilités climatiques. Ils n'ont presque pas d'autre choix que d'emprunter pour financer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et financer la reconstruction et la reprise après un événement climatique extrême. Dans le même temps, le financement climatique est principalement fourni par le biais de prêts et de modalités de création de dette, faisant peser le fardeau financier sur les épaules des pays du Sud.

Honorer sa dette climatique c'est, de la part des pays du Nord, aider ceux en développement à s'adapter aux catastrophes climatiques qui, on les sait bien, auront lieu même dans le plus optimiste des scénarios. Il s'agit surtout, tout en finançant la diminution drastique de leurs émissions en Europe comme aux États-Unis, de donner aux pays en développement les moyens d'engager leur transition énergétique vers des sources moins polluantes. Un effort qui se chiffre en centaines de milliards de dollars. Ces fonds existent, comme vient de le rappeler la publication des « Pandora Papers », et il faut aller les chercher là où ils sont : dans les comptes camouflés dans les paradis fiscaux des multinationales et des multimillionnaires qui, depuis des décennies, ne payent pas leur juste part d'impôt. D'autant que, dans le monde entier, les plus pollueurs sont aussi les plus riches. Le Laboratoire sur les inégalités mondiales vient de montrer que 1 % des individus, les nantis, produisent 17 % des émissions mondiales de

CO₂, alors que la moitié de la population la plus pauvre de l'humanité (3,8 milliards de personnes), est responsable de 12 % de ces émissions. Dans ce contexte, il est rageant de voir que le monde vient de se priver de ressources financières précieuses en adoptant un accord mondial au rabais sur la fiscalité des multinationales.

Le concept de dette climatique appelle à un changement systémique. Un tel changement implique non seulement une reconnaissance de la dette climatique, mais aussi la restitution et la réparation des multiplicités de dettes financières, sociales et écologiques dues par les pays du Nord aux pays du Sud, accumulées durant le passé colonial et à travers les dynamiques néo-coloniales d'aujourd'hui.

Dans ce contexte, la nécessité d'effectuer une transition mondiale vers une économie plus durable et plus équitable ne sera pas possible sans un financement climatique durable, responsable, suffisant, juste et non générateur d'endettement, ainsi que sans un financement pour la transition qui n'exacerbe pas les vulnérabilités de la dette dans les pays du Sud. De plus, l'annulation de la dette est nécessaire pour que les pays soient non seulement en mesure de lutter contre la pandémie, mais également pour relever les défis du changement climatique et poursuivre une reprise verte et inclusive. Le message urgent est précisément celui-ci : la justice climatique ne sera pas possible sans justice économique et de la dette. Et une justice de la dette ne sera pas possible sans justice environnementale et climatique.

« Il y a, en effet, une vraie "dette écologique", particulièrement entre le Nord et le Sud, liée à des déséquilibres commerciaux, avec des conséquences dans le domaine écologique, et liée aussi à l'utilisation disproportionnée des ressources naturelles, historiquement pratiquée par certains pays. » Pape François

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

PCR : Alèrté par toute danzé i pèze dsi l'imanité. Inn voi sé t'inn voi mèm kan èl i kriye tousèl dann dézèr

Mézami, sak i di pèrsone lé pa profète dann son péi, li néna bien rézon, poitan noré dé danzé évité si l'avé gingn antande déssèrtènn voi... mèm déssèrtènn voi k'i kriye dann dézèr.

La dékolonizassion mal améné, mal ashévé :

Noute parti la touzour tire lo signal d'alarm dsi in késtyon inportan konmsa. Si i anparl bande léktèr noute zoinal Madégaskar, l'Alzéri, Lafrik di sid, Mozambik, Angola, Guinée Bissao, Vietnam, La Palestine, Bannzil komor... é d'ote é d'ote ankòr, mi pé dire sa in bande péi, é sa in bande problème téi rante dann nout mézon avèk noute zoinal Témoignages épi la voi bande dirizan noute parti.

La ménass la guèrr nikléère :

Mwin lé sir zot i ansouvien lépok bande grande puissans l'avé de koi détrui lo monde plizyèr foi, si tèlman zot l'avé an stok bande bonb atomik épi thèrmo nikléère. Sak i fé ké noute péi épi noute zoinal té i fé antande son voi dann la lite pou la pé.

Si ni azoute ankore avèk sa : la fain dan lo monde, la sirpréssion démografik, lo danzé lo dérègloman klimatik, la dominassion a vnir la téknoloji pou la libèrté lé zome é d'ote sizé ankòr konsidéré par nou-noute parti an promyére lign-konm danzé d'mor pou limanité... Arzoute avèk sa linpéryalism amérikin, la mondializassion ultra-libéral, ni oi bien toute danzé pou l'imanité, noute parti la anparlé é la nyabou tazantan avanss lé shoze.

Anparl lé shoze épi mète sa dann laktyalité... Pou sak i kroi pa mi invite azot ékouté Olivier Bancoult kan li anparl promyé konféranss do press li la fé dann por, par koté Paul Vergès, pétèt zot i pé avoir in méyère konpréanssion dé shoze.

(a suiv)

Justin